

DEFI NATURE MICHELAIS

6 heures VTT par Équipe

Règlement de la manifestation



La manifestation est organisée par l'association Saint Michel Sports Nature le **dimanche 1 juillet 2018 au stade de Saint Michel le Cloucq**. C'est une épreuve d'endurance VTT d'une durée de 6 heures par équipe de 2 (3 pour les 16 / 17 ans) où chaque équipe doit parcourir la plus grande distance sur un circuit de 6,5 km composé de chemins et sentiers en forêt . Le caractère technique de ce circuit nécessite une bonne maîtrise du VTT.

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions s'effectuent uniquement sur le site de l'association (<http://smsn.e-monsite.com>).
- Le tarif de l'inscription est de 30€ par équipe (Ce tarif inclus la participation à l'épreuve, le ravitaillement pendant l'épreuve et la collation d'arrivée).
- Les équipes doivent être composées de deux concurrents majeurs (date anniversaire le jour de l'épreuve).
- L'inscription à la manifestation est autorisée pour les mineurs nés en 2001 / 2002 & 2003, par équipe de 3 avec une et une seule personne née en 2003 par équipe. Ces mineurs seront obligatoirement sous la responsabilité d'un majeur présent tout au long de la manifestation.
- Les concurrents doivent obligatoirement joindre une copie de licence (FFC, FF Triathlon, UFOLEP) ou un certificat médical de non contre indication de la pratique du cyclisme en compétition pour valider l'inscription. Les mineurs doivent y ajouter une autorisation parentale
- Toute inscription est ferme et définitive. Il est cependant possible de changer un équipier jusqu'au briefing d'avant course en prévenant l'organisation.
- Les inscriptions seront closes le dimanche 24 juin à minuit.
- Le nombre d'équipes est limité à 75.

DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- Accueil des équipes et règlement des formalités administratives de 9h15 à 10h30. Une puce électronique pour le chronométrage et une plaque de cadre à fixer visiblement sur le guidon du VTT seront distribuées à chaque participant.
- Un briefing se tiendra à 10h30. La présence de tous les participants est obligatoire.
- Le départ de l'enduro sera donné à 11h.

- Un seul participant par équipe est autorisé à emprunter le circuit en même temps et obligatoirement avec son vélo.
- Les relais s'effectuent uniquement dans la zone dédiée. Le nombre de tours effectués entre chaque relais est libre.
- Un tour commencé par un participant doit obligatoirement être terminé dans le sens du circuit.
- Seule l'assistance mécanique entre participants sur le circuit est autorisée.
- La fin de l'enduro sera donnée 6 heures précises après l'heure exacte du départ (17h). Les participants ayant entamé un tour avant la fin de la manifestation devront le terminer et ce tour sera comptabilisé dans la distance finale.
- Le déroulement de l'épreuve sera visible en temps réel sur grand écran grâce au pointage électronique
- Aucune récompense ne sera distribuée à la suite de la manifestation

MATÉRIEL

- Les concurrents peuvent utiliser le matériel de leur choix mais exclusivement du type VTT (26" – 27,5" - 29")
- Les vélos à assistance électrique sont interdits
- Le port du casque est obligatoire sur tout le circuit.

RESPONSABILITÉ / ASSURANCE

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité dans les cas suivants :
 - Accident ou défaillance du à un mauvais état de santé
 - Accident provoqué par un non-respect des consignes de sécurité
 - Vol ou perte d'objets
 - Casse du matériel pendant l'épreuve
- Chaque participant doit être couvert par une responsabilité civile personnelle et sera responsable des dommages ou accidents dont il sera l'auteur.

DROIT A L'IMAGE

- Des photos et vidéos seront effectuées le jour de la manifestation. Votre consentement à la diffusion de l'image est donc présumé, sauf opposition écrite de votre part.
- A l'issue de l'enduro, les photos et vidéos seront publiées sur le site internet de l'association.

RAVITAILLEMENT / REPAS

- Un ravitaillement permanent sera à la disposition des participants à proximité de la zone des relais.
- Un stand restauration / boissons payant sera à disposition des participants et du public

L'organisation se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure la manifestation (remboursement intégral des équipes engagées) et de modifier si nécessaire le présent règlement.

L'inscription à la manifestation vaut acceptation de ce règlement.